

## Séminaire interrégional des CDIAE – automne 2008 - Lille

Table ronde

### Le plan de modernisation de l'IAE, le rôle et la place des CDIAE

#### **Olivier WICKERS**

Sous-directeur de l'insertion et de la cohésion sociale  
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

La compétitivité du pays repose en grande partie sur notre capacité à augmenter le taux d'emploi de la population et à lutter contre le chômage, plus particulièrement le chômage de longue durée. Le projet des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est précisément de transformer de l'exclusion et tous les coûts qui y sont associés en une richesse qui est celle du travail et de la production.

La fonction employeur distingue les SIAE des autres formes d'interventions ou d'outils visant à lutter contre l'exclusion. Le rattachement de la DGEFP au ministère de l'Économie est à ce titre hautement symbolique du lien entre les questions d'emploi au sens strict et la production de richesse.

A l'issue du Grenelle de l'insertion et des travaux menés avec les réseaux, un plan de modernisation de l'IAE a été acté. Ses trois axes sont :

#### **1. La redynamisation des CDIAE**

Elle comporte une double dimension : les CDIAE sont à la fois objet et sujet du plan. Objet au sens où le plan vise à les redynamiser. Il s'agit notamment de les rendre capables d'être des lieux stratégiques où le conventionnement des structures s'inscrit dans un cadre général. Sujet dans la mesure où les CDIAE redynamisés doivent être les instances de pilotage du plan.

#### **2. La réforme des modalités de conventionnement des SIAE**

Il s'agit de systématiser une démarche de négociation avec fixation d'objectifs. Ces objectifs sont des objectifs de retour à l'emploi. A travers la négociation est reconnue la relation de partenariat qui existe entre l'État et les SIAE. Dans les documents remis ce matin aux participants se trouve notamment le référentiel pour la formalisation du projet d'insertion. Ce référentiel sera utilisé dans le cadre de la négociation.

#### **3. La réforme des modalités de financement des SIAE**

L'année 2009 sera une année d'expérimentation car il n'existe pas de travaux suffisamment solides et étayés, permettant de généraliser immédiatement une aide au poste modulable encadrée entraînant un gain d'efficacité. Les modalités de financement des SIAE ne changeront donc pas en 2009, même si des expérimentations seront conduites au second semestre. Seront en revanche menés des diagnostics financiers afin d'identifier leurs besoins en fonds propres.

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'Insertion  
par l'Activité Économique



Avec le soutien de :

Avisé  
Ingénierie et services pour  
entreprendre autrement

## Claude ALPHANDERY

Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE)  
Président

Cette série de séminaires ne peut être séparée de la crise actuelle. Au-delà de l'indispensable rétablissement de la liquidité et de la solvabilité des banques, cette crise appelle des mesures de relance économique au niveau européen, mais aussi aux niveaux national et local, à travers notamment le soutien aux PME, en particulier aux SIAE qui, rappelons-le, prennent en charge les personnes les plus fragiles, les plus exposées.

Le plan de modernisation de l'IAE ouvre trois chantiers, déjà évoqués dans le rapport d'experts du CNIAE qui a servi de base aux travaux du Grenelle de l'insertion. Quelques commentaires sur ces trois chantiers.

### 1. La redynamisation des CDIAE

Les CDIAE ont été créés par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et se sont mis en place progressivement à compter de la parution du décret d'application du 19 février 1999. L'objectif était de construire et d'optimiser l'offre d'insertion dans chaque département. Une composition en cinq collèges, permettant de réunir tous les acteurs et partenaires, avait été décidée. Quatre missions leur avaient été fixées par la loi :

- définir la nature des actions à mener pour promouvoir l'insertion par l'activité économique ;
- établir un plan départemental d'insertion par l'activité économique ;
- assister les représentants de l'Etat dans le processus de conventionnement des structures ;
- évaluer la mise en œuvre du plan départemental.

Si la troisième mission est largement assumée par les CDIAE, les autres sont le plus souvent négligées. Ceci tient notamment à ce que les CDIAE ont été longtemps peu soutenus par les politiques publiques. Peu de moyens leur ont été alloués. D'autre part, alors que le pilotage des contrats aidés et de la formation incombe respectivement au Conseil général et au Conseil régional, la place centrale des CDIAE n'a pas été suffisamment affirmée dans cette architecture.

Dix ans après leur création, force est de constater que le bilan des CDIAE est globalement mitigé, avec non seulement un manque de conviction et de détermination, mais aussi un manque de moyens qui a entraîné une désaffection de certains membres, notamment des élus et des partenaires socio-économiques. Désaffection extrêmement préjudiciable à l'efficacité des CDIAE. Aussi la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) a-t-elle décidé de redynamiser ces instances. Pour ce faire, elle a procédé de façon méthodique en lançant il y a plusieurs mois une démarche de diagnostics territoriaux, outils indispensables pour pouvoir établir une stratégie de l'offre.

## 2. La réforme des modalités de conventionnement des SIAE

Au-delà des diagnostics, il faut également pouvoir s'appuyer sur des conventions comportant non seulement des données précises sur les objectifs de chaque structure et les moyens dont elles disposent pour les atteindre, mais également des indicateurs d'évaluation. Ceci est précisément l'objet de la réforme des modalités de conventionnement, deuxième chantier du plan de modernisation. Cette réforme implique que des efforts importants soient fournis en matière d'information et de formation des services déconcentrés de l'Etat et des SIAE.

L'accompagnement vers l'emploi est au cœur du métier des SIAE. Aussi est-il tout à fait logique qu'elles soient jugées à l'aune de cette mission. Attention toutefois à bien prendre en compte le contexte dans lequel s'inscrit l'action de chaque structure : public accueilli, situation de l'emploi, conjoncture particulière, etc. C'est bien ce qui est prévu dans le plan de modernisation. D'autre part, il convient de ne pas négliger les objectifs de développement local et d'intérêt général que servent les SIAE. Enfin, il ne faudrait surtout pas que la politique de résultats, voulue par l'Etat, conduise à fermer la porte des SIAE à certains publics.

## 3. La réforme des modalités de financement des SIAE

Si l'on veut moderniser l'IAE, il est important que les CDIAE coordonnent les différents financeurs et donneurs d'ordre. L'Etat joue certes un rôle essentiel, en tant que financeur d'une part, en tant que régulateur et animateur du secteur d'autre part, mais il n'est pas le seul acteur. Sur les territoires se conjuguent les efforts de multiples acteurs : l'Etat dans toute sa diversité, les départements, les régions, les communes, etc. Pour être efficace, la politique d'insertion ne peut être menée exclusivement par l'Etat.

Aussi une conférence des financeurs est-elle indispensable pour permettre aux SIAE d'atteindre les objectifs qui leur sont fixés. Cette coordination des financeurs pourrait se faire via les Pactes territoriaux d'insertion (PTI). Encore faut-il que les PTI - initialement facultatifs dans le projet de loi généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, puis rendus obligatoires par un amendement que le CNIAE a contribué à faire déposer - visent nommément l'IAE !

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'insertion  
par l'activité économique



Avec le soutien de :



## Serge SAMYN

Directeur de la lutte contre les exclusions et de la promotion de la santé  
Conseil général du Nord

### 1. Une implication forte du Conseil général du Nord

Dans le département du Nord, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale. Plus de 700 000 personnes sont allocataires du RMI. Face à cette situation, le Conseil général mène une politique extrêmement volontariste en matière d'insertion avec un effort financier annuel supérieur à 60 millions d'euros. On compte ainsi dans le département 17 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (Plie), 165 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et une vingtaine de sites IOD (intervention sur l'offre et la demande).

### 2. Une faible coordination générale des politiques d'insertion

La richesse même du dispositif IAE le rend complexe à coordonner. Or jusqu'à présent, le CDIAE n'a pas su jouer ce rôle de coordination, aussi attendons-nous beaucoup de la redynamisation de cette instance. La création des Pactes territoriaux d'insertion (PTI), prévue dans le cadre de la loi généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, devrait organiser les partenariats dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. Nous espérons que s'élaborent dans le futur des diagnostics partagés et que se mettent en place des logiques de programme sur les territoires. On constate par exemple que les femmes ont peu accès aux ACI. Ce constat, parmi d'autres, devrait s'intégrer dans un diagnostic partagé et orienter les politiques d'insertion.

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'insertion  
par l'activité économique



Avec le soutien de :



## Jacqueline SAINT YVES

Vice-présidente  
Coorace Normandie

Je suis ici pour témoigner de la position du Coorace et plus largement de l'ensemble des réseaux de l'IAE.

### 1. La redynamisation des CDIAE, un triple espoir

La volonté exprimée par l'Etat de redynamiser les CDIAE est porteuse d'espoir pour trois raisons :

a) Elle renoue avec l'ambition initiale qui a présidé à la création des CDIAE en 1998 et leur donnait une vocation stratégique et politique.

b) Elle se traduit dans un plan d'ensemble comportant des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels, ainsi qu'un calendrier, ce qui nous permet de penser que nous allons peut-être parvenir à la mise en œuvre effective d'intentions que nous partageons tous. D'autre part, ceci représente un contrepoint à nos inquiétudes actuelles. En effet, lorsqu'on examine le projet de loi généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, le titre 3 qui concerne l'IAE semble à tous les réseaux en retrait, non seulement par rapport aux promesses du Grenelle de l'insertion, mais aussi par rapport à la circulaire du 26 janvier 2007 (cette circulaire rappelait que le plan de cohésion sociale avait réaffirmé l'importance de l'IAE et de ses structures).

c) Elle se concrétise par un pilotage stratégique qui nous paraît de nature à favoriser le développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'insertion.

### 2. Les conditions de réussite du plan de modernisation de l'IAE

a) La nécessaire articulation des politiques publiques et des dispositifs dans les territoires

Les politiques d'insertion menées par les services déconcentrés de l'Etat et le service public de l'emploi doivent être articulées avec celles des Conseils généraux. Or, dans nombre de territoires, on note une absence de coordination entre les PDI et les PDIAE. Cette situation est préjudiciable, en particulier aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI), souvent soumis à des injonctions contradictoires.

L'articulation avec les Conseils régionaux est également importante, dans la mesure où ces derniers sont non seulement compétents en matière de formation, mais sont également responsables des Schémas Régionaux de Développement Economique (SRDE) et pilotent les Comités de coordination de l'emploi et de la formation professionnelle (CCEFP).

Enfin, il ne faut pas négliger la nécessaire articulation avec les collectivités et avec les dispositifs que sont les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (Plie) et les Missions locales.

Ainsi, les SIAE doivent valoriser leur place singulière dans les territoires, au point de rencontre du politique, de l'économique et du social.

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'Insertion  
par l'Activité Economique



Avec le soutien de :

Avise  
Ingénierie et services pour  
entreprendre autrement

## b) L'affirmation des CDIAE comme lieux ressources

Les CDIAE doivent devenir de véritables lieux ressources sur les questions d'emploi et d'insertion, ce qui ne manque pas de soulever des interrogations sur leur composition et le rôle de leurs membres. S'ils veulent les mobiliser, les amener à être actifs, les CDIAE \*doivent être utiles à leurs membres : ils ne peuvent être simplement un lieu où l'on procède au conventionnement des structures et à la répartition des fonds publics.

Qu'est-ce qu'un CDIAE utile ? Prenons des exemples. Les représentants du monde patronal pourraient très bien exposer leurs éventuelles difficultés de recrutement au sein du CDIAE et le CDIAE réfléchir à l'articulation possible avec les SIAE (orientation des candidats potentiels vers des formations par exemple). Lorsqu'ils ont connaissance d'un plan social, les organismes syndicaux pourraient en informer le CDIAE afin qu'il puisse se saisir de cet enjeu, en s'interrogeant sur le rôle possible des SIAE vis-à-vis des personnes qui vont être licenciées.

Pour contribuer à faire des CDIAE des lieux ressources, nous proposons :

### a) Un livret d'accueil pour les membres des CDIAE

L'IAE est un secteur complexe qui n'est pas toujours parfaitement lisible pour ses partenaires. Aussi serait-il souhaitable qu'il existe un livret d'accueil pour les membres des CDIAE, livret qui aurait pour objectif d'expliquer ce que sont les SIAE, ce qu'elles font, etc. C'est à ce prix-là que nos partenaires comprendront qu'il est utile de nous intégrer dans le tissu économique et social local.

### b) Une formation à destination des membres des CDIAE

Il pourrait être envisagé d'organiser une ou deux journées de formation pour les membres des CDIAE de manière à favoriser une culture commune, à pouvoir partager les expériences des uns et des autres.

## 3. La réforme du conventionnement

a) Les SIAE ont été toujours été d'accord pour justifier de l'utilisation des fonds publics en étant évaluées sur la réussite de leur mission d'accompagnement vers l'emploi. Toutefois, on sait bien que le fameux taux de sorties positives ou de sorties dynamiques dépend en partie seulement de la qualité du travail réalisé au sein des structures. Il est également étroitement lié à la situation de l'emploi au niveau national et local. Aussi les objectifs des SIAE doivent-ils faire l'objet d'une véritable négociation : celle-ci ne doit pas être simplement formelle, mais doit se faire à partir d'un diagnostic territorial partagé. Ceci implique que les services déconcentrés de l'Etat aient les moyens de mener cette négociation structure par structure. Par ailleurs, il faut une obligation de résultats, mais aussi une obligation de moyens.

b) L'évaluation doit se faire à partir d'indicateurs qui, eux aussi, auront été co-construits et seront donc partagés et acceptés par l'ensemble des acteurs. Ces indicateurs doivent être revus en fonction des évolutions du contexte local.

Sur ce thème du conventionnement, nous avons deux propositions :

- Des formations distinctes pour les acteurs de l'IAE (via les dispositifs locaux d'accompagnement) et pour les services déconcentrés de l'Etat sont prévues. Pourquoi ne pas organiser plutôt une formation commune ?



# Donner un nouvel élan à l'insertion par l'activité économique



- Les nouvelles modalités de conventionnement vont se mettre en place progressivement. Il faut que les CDIAE soient le lieu d'évaluation de leur mise en place et que l'on soit vigilant à ce que les premières SIAE qui vont expérimenter le système ne soient pas victimes de leur courage.

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'insertion  
par l'activité économique



Avec le soutien de :



## Jean-François GORRE

Délégué à l'enseignement et la formation  
Fédération Française du Bâtiment (FFB)

### 1. Quelle mobilisation des acteurs économiques au sein des CDIAE ?

Même si la dimension économique de l'IAE ne fait aucun doute, la mobilisation des acteurs économiques au sein des CDIAE est difficile, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, l'IAE est un secteur complexe qui s'apparente à un mille-feuille avec sa variété de dispositifs. D'autre part, les professionnels de nos structures qui sont compétents pour siéger dans les CDIAE sont souvent impliqués dans d'autres instances à d'autres niveaux, par exemple à l'échelle des bassins d'emploi. Enfin et c'est peut-être le plus important, le rôle stratégique des CDIAE ne leur apparaît pas clairement. A titre de comparaison, le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) n'est pas confronté à ces difficultés de mobilisation.

### 2. Comment identifier les besoins de main d'œuvre à l'échelle d'un territoire ?

Dans le cadre d'accords nationaux sur la formation professionnelle ont été mis en place des observatoires de branches professionnelles. L'information est donc disponible sur le plan national. Mais qu'en est-il aux niveaux de la région, du département et même du bassin d'emploi ? L'information dont peut disposer le CDIAE doit ainsi être mise en perspective au regard des réalités locales. Cette difficulté se double de celle relative à la temporalité. Le poids de la conjoncture peut en effet rendre très rapidement des données obsolètes, en particulier dans certains secteurs.

### 3. Comment répondre aux besoins des entreprises ?

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, le secteur du bâtiment compte entre 11 500 et 13 000 entreprises. 10 000 entreprises ont moins de 10 salariés. 200 entreprises emploient 30 % de l'ensemble des salariés du secteur (80 000 salariés au total). 3000 entreprises ont un seul salarié. Dans le monde rural, hors entreprise agricole, une entreprise sur deux est une entreprise de bâtiment. On constate ainsi une forte diversité. Diversité qui appelle des réponses individualisées en termes de formation. Or dans le domaine de la formation professionnelle, on souffre de la nécessité de constituer quasiment systématiquement des groupes de stagiaires. Rares sont de plus les organismes de formation à proposer des entrées-sorties permanentes.

En guise de conclusion, je voudrais souligner que nos entreprises font déjà beaucoup d'insertion, même si elles communiquent peu sur leur engagement. Dans les CFA par exemple, 30 % des apprentis ont des problèmes d'illettrisme.

**Marie-Laure BALMES**  
Directrice  
DRTEFP Nord Pas-de-Calais

## 1. Plusieurs termes forts ont été mentionnés au cours des interventions précédentes :

- partenaires sociaux
- contextualisation
- Pacte territorial d'insertion
- coordination des acteurs
- formation
- espoir
- négociation des objectifs et des indicateurs
- identification des besoins des entreprises
- cas par cas

## 2. Le plan de modernisation de l'IAE porte une triple ambition :

- favoriser un meilleur ancrage territorial, indispensable pour être en phase avec les besoins des entreprises et identifier les métiers en tension, ce qui implique de renforcer les liens avec les Plie, les Maisons de l'Emploi et bien sûr Pôle Emploi ;
- améliorer la collaboration avec les partenaires sociaux afin de mieux gérer les transitions professionnelles, sujet de dialogue social, dans les entreprises et dans les territoires, en s'appuyant par exemple sur les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) ;
- renforcer l'efficacité des SIAE, efficacité qui ne doit pas être mesurée exclusivement sur le plan quantitatif mais également à travers des indicateurs qualitatifs négociés.

J'ajouterai une quatrième ambition : promouvoir l'accès des femmes aux SIAE.

## Marc DESJARDINS

Directeur interrégional

Caisse des Dépôts et Consignations Nord Ouest - Nord Pas de Calais

### 1. La philosophie de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts développe une approche essentiellement économique et financière. La réalisation prochaine de diagnostics économiques et financiers des SIAE doit ainsi permettre de renforcer les SIAE.

D'autre part, la Caisse des Dépôts a pour rôle d'être à l'interface de différents acteurs et de contribuer à mettre du lien entre eux.

Elle appelle de ses vœux le renforcement de l'articulation avec les collectivités locales (régions et départements). Ce renforcement ne doit toutefois pas amener à négliger l'échelon des bassins d'emploi. La Région Nord Pas-de-Calais et le département du Pas-de-Calais ont ainsi décliné leurs politiques territoriales à cet échelon.

### 2. Les objectifs de la Caisse des Dépôts

L'emploi et l'entreprise font partie des 4 priorités fixées par la Caisse des Dépôts dans son plan stratégique, les trois autres sont le logement, l'université et le développement durable.

A ce titre, la Caisse des Dépôts est engagée dans de nombreuses actions, de l'aide à la création d'entreprises jusqu'au capital-risque, en passant par tous les dispositifs d'accompagnement aux SIAE. Sa démarche est étroitement liée aux questions de politique de la Ville, qui revêtent une grande importance dans la région Nord Pas-de-Calais qui compte 65 quartiers ANRU.

Le soutien de la Caisse des Dépôts s'effectue par le biais d'intermédiaires que sont notamment les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) et le réseau France Active.

### 3. Les réalisations concrètes de la Caisse des Dépôts

Voici quelques exemples qui illustrent l'action de la Caisse des Dépôts :

- le Fonds de garantie

Créé en collaboration avec la Région Nord Pas-de-Calais, il permet de garantir à hauteur de 50 à 65 % les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

- le Fidès

Appelé aussi Fonds de confiance, il permet à un chef d'entreprise d'insertion de transmettre son expérience à d'autres entreprises d'insertion.

- les écoles de la deuxième chance

Dans la région Nord Pas-de-Calais, la première école s'est ouverte à Roubaix en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). D'autres devraient prochainement voir le jour.

- l'aide à l'insertion des jeunes sous protection judiciaire et plus largement des détenus  
Elle prend principalement la forme d'une aide à la recherche d'emploi et de logement.

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'insertion  
par l'activité économique



Avec le soutien de :

Avise  
Ingénierie et services pour  
entreprendre autrement

## Débat avec la salle

### → Chargé de mission Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

La Région Nord Pas-de-Calais porte un intérêt marqué à ce séminaire :

a) Si la Région n'est pas compétente sur le plan légal dans le domaine de l'IAE, la Région Nord Pas-de-Calais appuie fortement le secteur : elle apporte son soutien aux têtes de réseau, aux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi – 26 Plie sur le territoire, couvrant 75 % de la population -, ainsi qu'aux SIAE directement, aux entreprises d'insertion (EI) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) notamment. Aussi la Région Nord Pas-de-Calais appelle-t-elle de ses vœux l'articulation la plus fine possible entre les différents partenaires de l'IAE, à travers les CDIAE notamment, de manière à assurer la plus grande efficacité possible des fonds publics.

b) Pour rappel, la Région est compétente en matière de formation. Une fois encore, il convient de souligner la nécessité d'avoir au niveau des bassins d'emploi la meilleure articulation possible entre les différents acteurs intervenant dans ce champ. La Région Nord Pas-de-Calais a ainsi fait de la collaboration avec les Plie un axe fort de travail afin de trouver les solutions les plus individualisées possible. D'ailleurs, depuis peu, le vice-président chargé de l'action économique est également responsable de la formation professionnelle, ce qui facilite les synergies.

c) L'IAE relève du développement économique. Or la Région est le chef de file du Schéma régional de développement économique (SRDE). Aussi la Région est-elle nécessairement concernée par l'IAE. Se pose la question de l'articulation entre les CDIAE et les instances de pilotage du SRDE.

### Marie-Laure Balmes

Le cas par cas est effectivement un impératif pour réussir, même s'il a un coût. Concernant les parcours d'insertion, on constate en Nord-Pas-de-Calais une certaine étanchéité entre les structures. Nous avons ainsi des progrès à faire d'une part dans l'offre d'insertion qui doit être plus individualisé, et d'autre part, dans la construction des parcours.

### Serge Samyn

a) Nous partageons ce constat de l'étanchéité. En particulier, un certain nombre de personnes sont captifs des ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Un travail important de redéfinition de ce qu'est un ACI doit ainsi être fait.

b) La mise en œuvre des Pactes territoriaux d'insertion (PTI) devrait permettre à l'ensemble des acteurs de se retrouver pour dialoguer et définir les actions à mener. Dans le Nord, il faudrait par exemple pouvoir rééquilibrer l'offre d'insertion, particulièrement faible dans le sud du département.

## → Administrateur UREI Normandie

- a) En Normandie, des diagnostics territoriaux ont été réalisés en 2007-2008, mais ils sont de valeur très inégale : il est difficile de construire sur cette base des plans stratégiques pertinents.
- b) L'élaboration de plans stratégiques nécessite de disposer d'une visibilité sur le plan financier. Or une telle visibilité fait précisément défaut dans le secteur de l'IAE.
- c) Pour rebondir par rapport à l'intervention précédente, je voudrais simplement mentionner que la Région peut inscrire un volet IAE dans son Schéma régional de développement économique.
- d) Concernant la formation, il est certain qu'il faut sortir des logiques de catégorie pour être dans l'individualisation.

## Olivier Wickers

Le plan de cohésion sociale couvre la période 2005-2010. Depuis 2005, les dotations prévues ont été chaque année parfaitement respectées. Aussi peut-on difficilement reprocher à l'Etat un manque de visibilité concernant son engagement financier en faveur de l'IAE. Les modes d'allocation des ressources dans les territoires peuvent toutefois encore être améliorés : c'est là précisément l'objet de la réforme des modalités de financement des SIAE.

## → Représentant CFDT, membre du CDIAE de Seine-Maritime

- a) Quels sont les moyens en termes de formation, de défraiement, etc., dont disposent les représentants des organisations syndicales de salariés pour siéger au sein des CDIAE ?
- b) Ce n'est que par la contrainte que les pratiques des entreprises évoluent, comme en témoigne la question de l'intégration des personnes handicapées. Pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté, la CFDT demande à ce que les entreprises soient soumises à une obligation annuelle d'embauche. Aujourd'hui, cette question de l'insertion est laissée à la bonne volonté des dirigeants.

## Jean-François Gorre

- a) Le financement des organisations syndicales constitue une question de fond. Dans le secteur du bâtiment, pour financer le paritarisme, on s'oriente vers une augmentation de 0,15 % de la contribution des entreprises.
- b) Deux éléments sont à souligner. D'une part, nous avons des besoins de main d'œuvre comme le montrent les enquêtes réalisées : 8000 salariés pour le bâtiment en Nord Pas-de-Calais. Mais ces besoins portent essentiellement sur du personnel qualifié (7 salariés sur 8), une tendance à la hausse par rapport à l'an passé. D'autre part, il ne faut pas oublier que les entreprises du bâtiment sont déjà fortement impliquées dans l'insertion à travers les contrats d'apprentissage, les contrats de qualification, les clauses sociales dans les marchés publics, etc.

## Olivier Wickers

Faut-il imposer aux entreprises une obligation de recrutement comme c'est le cas pour le handicap ? Cette question a été débattue lors du Grenelle de l'insertion et les différents acteurs représentés y ont apporté une réponse négative.

## Marie-Laure Balmes

Le financement du dialogue social est effectivement une question centrale dont doivent s'emparer les partenaires sociaux pour faire avancer le législateur.

## → **Claude Alphandéry**

S'il est légitime de demander aux SIAE des résultats en termes de sorties vers l'emploi, que faire des personnes pour lesquelles il n'y a pas de sortie positive ? Peut-être faudrait-il trouver des activités non marchandes qui puissent donner à ces personnes la possibilité d'avoir une place dans la société, une dignité et des revenus.

## → **Directeur d'un ensemble d'insertion**

N'est-on pas en train de cloisonner les domaines de l'insertion et de l'exclusion ? Ne pourrait-on pas créer des passerelles au sein des CDIAE et envisager des actions communes avec des acteurs comme la DDASS ? Que faire pour ceux qui ne bénéficieront pas du revenu de solidarité active (RSA) ?

## → **Directeur adjoint, DDTEFP Seine-Maritime**

Premièrement, quelle est la marge de manœuvre du CDIAE en matière d'évaluation ? Quel rôle joue-t-il en termes de définition de l'évaluation et de ses objectifs ?

Deuxièmement, à quel horizon temporel mène-t-on des évaluations ? Peut-on mesurer des réalités humaines à travers des évaluations annuelles ? Il serait par exemple souhaitable de pouvoir mesurer l'impact à moyen et long terme du passage dans une SIAE.

## → **Administrateur GRIEP Picardie et UREI Picardie**

Il est aujourd'hui question d'objectifs, de résultats pour les SIAE, ce qui ne constitue pas une nouveauté. Cependant, si l'on veut développer le secteur de l'IAE, il est important de mettre en place des contrats d'objectifs et de moyens.

En partenariat avec :

Le Conseil National  
de l'insertion  
par l'activité économique



Avec le soutien de :

